

## **DECRET N° 2014-117 DU 17 FEVRIER 2014**

portant nomination de Madame **DAKO Nadine** épouse **TAMADAHO** en qualité de Directrice Générale du Conseil National des Chargeurs du Bénin.

## LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la loi n° 2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu le décret n° 2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement;
- Vu le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des ministères;
- Vu le décret n° 2012-338 du 02 octobre 2012 portant modalité d'application des articles 3 et 10 de la loi n° 2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin ;
- Vu le décret n° 2012-432 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie Maritime et des Infrastructures Portuaires;
- Sur proposition du Ministre de l'Economie Maritime et des Infrastructures Portuaires :
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 22 janvier 2014.

## DECRETE :

Article 1<sup>er</sup>: Madame DAKO Nadine épouse TAMADAHO est nommée Directrice Générale du Conseil National des Chargeurs du Bénin au Ministère de l'Economie Maritime et des Infrastructures Portuaires.

eth

Article 2 : L'intéressée devra prendre toutes les dispositions diligentes pour faire la déclaration de son patrimoine dans les quinze (15) jours calendaires au plus tard à compter de la prise et de la fin de ses fonctions conformément à la loi.

<u>Article 3</u>: Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressée et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 17 fevrier 2014

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie et des Finances,

Le Ministre de l'Economie Maritime et des Infrastructures Portuaires,

Jonas GBIAN

Martine Françoise Adjouavi DOSSA

AMPLIATIONS: PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HJC 2 PM/CCAGEPPPDDS 4 MEMIP 4 MEF 4 AUTRES MINISTERES 24 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR -FDSP INTERESSEE 1 JORB 1.